

- 113 -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESPLANCHES, Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL, Joël DARGIER, Julien CAPO, Maurice BIOLUZ, Anthony GAUTHEROT, Jean-Philippe SALA,

Absents : Betty DELOYE-BRESSON, Marion CHEVILLARD, Nathalie GARNIER (excusée)

20H30 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL

ORDRE DU JOUR

1 – PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU DIB INSTALLE A CARREFOUR :

Le crédit agricole suite à un courrier du gérant carrefour nous demande la prise en charge à hauteur de 50 % des frais d'approvisionnement des fonds (environ 1.600 €/an).

Le Conseil Municipal est très surpris par cette demande car à aucun moment la Commune n'a été invitée ni associée aux démarches concernant cette installation.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité moins une abstention de participer à ce financement.

Ce système d'installation DIB semble convenir au crédit agricole dont les retraits sont proches de l'ancien DAB, cette situation convient au conseil municipal qui reste ouvert à la solution N° 2 pour l'installation d'un DAB à l'extérieur.

Un mail confirmant la position du conseil municipal sera envoyé à Madame BERGEZ du crédit agricole.

2 – EFFECTIF DES ECOLES A LA RENTREE 2017/2018 :

L'effectif des écoles cette année est de 79 élèves pour 4 classes, l'indicateur de fermeture de classe est fixé à 79. Pour la rentrée 2017 il est envisagé d'accueillir à l'école primaire 72 élèves de plus de 3 ans.

Dans le cadre de l'étude de la carte scolaire 2017 par les instances consultatives dans la 1^{ère} réunion du 24 janvier le bilan est avant le CTSD de 4 fermetures pour la circonscription de Gray : Arc-les-Gray, Fresne-St-mamès, Gy et Montagney.

La Commune met tout en œuvre pour le maintien des classes de l'école Victor Hugo. Le CM est favorable à la réhabilitation du grand plateau, du démontage de l'ancienne cantine et à l'aménagement d'un terrain multisports.

Des rencontres ont lieu avec les villages voisins pour proposer un accueil aux nouveaux élèves, un lotissement retardé par le PLUI verra le jour en 2017 et un programme de réhabilitation des logements communaux est en cours.

3 – PROPOSITION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS POUR LE FUTUR :

Patrick DESPLANCHES propose un tableau qui liste les futurs travaux d'investissement nécessaires au maintien de la population, des écoles et des services à Fresne-St-Mamès.

Chaque conseiller va réfléchir à ces propositions pour l'établissement du programme travaux d'investissement 2017/2018.

4 – REFONTE DU SYSTEME INFORMATIQUE :

Avec la dématérialisation de tous les documents les postes informatiques de la mairie datant de 2009 sont devenus trop faibles.

Un devis pour le remplacement et l'installation de nouveau matériel a été demandé à l'entreprise ALTF4 pour un montant de 2.352 € TTC. Le Conseil Municipal est favorable à ce remplacement.

Un ancien poste pourra être fourni à la bibliothèque qui souhaite être informatisée.

L'autre poste sera installé dans le bureau du maire et des adjoints.

5 – MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP :

Suite à une nouvelle loi sur le régime indemnitaire et après avis du comité technique du 1^{er} juillet 2016 qui instaure le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en lieu et place de l'indemnité IAT dont les agents bénéficiaient précédemment.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le RIFSEEP et en détermine les critères d'attribution. Les bénéficiaires sont les secrétaires de mairie (adjoints administratifs) et les agents techniques d'entretien.

Le montant annuel minimum est de (G1) 500 € et (G2) 300 € le montant maximum est de (G1) 11 340 € et (G2) 10.800 €

L'attribution individuelle mensuelle sera décidée par l'autorité locale et fera l'objet d'un arrêté, il est décidé de ne pas instaurer de complément indemnitaire, l'attribution mensuelle correspondra au montant de l'IAT perçue précédemment.

6- AGENDA DES REUNIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2017 :

Un agenda des réunions du conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2017 est remis à chaque conseiller ainsi que les dates de réunion pour la préparation du budget 2017 ainsi que les dates des prochaines élections présidentielles et législatives.

7- FETE PATRONALE :

En raison de la disponibilité des forains la fête de Fresne aura lieu le 1^{er} octobre 2017 malgré la fête de St Léger le 2 octobre 2017.

8 – DEPART DE PERSONNEL :

Martine, notre secrétaire de mairie, après 26 ans de bons et loyaux services, a fait valoir son droit bien mérité à la retraite pour le 1^{er} juin 2017. Le Conseil Municipal entérine avec regret cette décision et décide d'ouvrir un poste de secrétaire de mairie (adjoint administratif) pour 20 h/semaine auprès du Centre de gestion.

Yohann, présent depuis le 1^{er} juin 2016, dont le stage se termine le 31 mai a décidé de ne pas le renouveler car un départ pour le Canada est dans ses projets. Le CM souhaite son remplacement et un poste équivalent sera demandé à la Mission Locale.

9 – BULLETTIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal "LA ROMAINE" est en cours d'achèvement avec un hommage à Jean Trouessin, la distribution se fera début février.

10 – MISE A DISPOSITION DE SALLE :

Suite à de nombreux travaux exécutés par des membres du Club "Rencontre et Amitié", le CM décide la mise à disposition de la salle des fêtes une fois par an pour une manifestation de leur choix.

11 – INSEE :

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte 2016 et 2014.

La population prise en compte pour l'attribution de la DGF sera de 517 habitants.

La population actuelle est de 526 habitants.

12- GDON (Groupement de défense contre les organismes nuisibles) :

Le GDON est partenaire de la Commune pour la destruction ou le piégeage de ragondins, corbeaux, frelons asiatiques et fait appel de cotisation pour l'année 2017.

Le CM décide la cotisation de 100 € au GDON pour l'année 2017. Julien CAPO est la personne habilitée au piégeage et est en rapport avec le GDON.

13 – CAMPAGNOL :

L'association des Maires Ruraux propose une offre et un outil informatique pour promouvoir le village connecté. Le Conseil Municipal est d'accord et décide de l'abonnement à "campagnol" qui est de 180 €/an. Emmanuelle est chargée de la confection et du suivi du site.

14 – SYTEVOM :

Le Sytévom accorde une aide aux particuliers sous forme de subvention pour l'achat d'un broyeur à végétaux, pour plus d'information : renseignement à la Mairie

15 – THEATRE :

Le Maire fait part au Conseil Municipal des dates de représentation du spectacle "Espèces menacés, les places se font unique sur réservation.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, Maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 27 janvier 2017 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 26 janvier 2017

**Le Maire,
Jean-Pierre CHAUSSE**

